

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 15

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« X bis. – Le 4° de l'article L. 241-2 du même code est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une omission.